

EXPERTISE COLLEGIALE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN MARTINIQUE

Motivations :

Avant de décider s'il fallait encourager et faciliter le développement de l'Agriculture biologique, comme une alternative possible à l'évolution défavorable du secteur agricole martiniquais, le Conseil Général a souhaité être éclairé sur la nature exacte de ce type d'agriculture. Il a souhaité connaître les données techniques et financières actuellement connues et les possibilités de développement en Martinique.

Objectifs :

Cette étude permet de répondre aux problématiques suivantes :

- définitions et représentations de l'Agriculture biologique en Martinique, en Europe et dans le Monde
- état des lieux de l'agriculture biologique
- objectifs possibles pour un développement de l'agriculture biologique en Martinique
- conditions à réunir pour la réussite de l'agriculture biologique en Martinique
- effets du développement de l'agriculture biologique sur la société
- contribution de l'agriculture biologique sur la préservation de l'environnement.

Procédure utilisée

Lors de sa séance du 06 décembre 2001, la Commission Permanente a autorisé le lancement de l'étude selon la procédure de *mise en concurrence simplifiée*.

Quatre entreprises ont remis un dossier de candidatures.

Le titulaire du marché

L'organisme retenu pour réaliser l'étude est *l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)*.

L'expertise collégiale a associé une équipe pluridisciplinaire de 17 experts ayant des compétences en agronomie, environnement et développement durable, sociologie, économie, et représentant les organismes suivants : IRD – INRA – CEMAGREF – CIRAD- ITAB – ISARA –GRET – UAG - CFPPA.

Coût de l'étude : 121 959.22 € T.T.C dont Département 72.4% et Europe 27.6%

L'étude a été cofinancée par le FEOGA au titre du DOCUP 2000-2006 Axe 3 mesure « Lutte contre les pollutions et soutien aux prophylaxies agricoles » sous-mesure 3-2-18 « Promotion des méthodes de lutte raisonnée, intégrée et biologique »

Quelques informations sur l'Agriculture biologique

En France

- Surface cultivée : 517 965 ha en 2002 (augmentation de 23% par rapport à 2001 avec 419 750 ha soit 1.4% de la SAU de la France)
- Nombre d'exploitations : 11 288 exploitations en 2002
- L'agriculture biologique en France est en phase de développement rapide
- Développement de l'Agriculture biologique contrasté selon les régions
- Suivi de la production biologique par l'ONAB (Observatoire National de l'Agriculture Biologique)
- Vente de produits biologiques = 1% des ventes de produits agricoles au détail

En Martinique :

- Surface cultivée : 42.93 ha en 2002 (diminution par rapport à 2001 avec 83.77 ha suite à la liquidation judiciaire de deux exploitations bananières)
- Nombre d'exploitations certifiées : 13
- une association « Bio des Antilles » regroupant les agriculteurs certifiés de l'île (18 membres dont 5 en conversion)

Productions : arboriculture fruitière, cultures maraîchères et vivrières, plantes médicinales, cultures florales, élevage...

- Confusion entre agriculture traditionnelle et biologique : 243 agriculteurs se déclarent bio au Recensement Général Agricole 2000 mais seulement 13 sont dans une démarche de certification officielle.

Principales conclusions de l'expertise

- L'AB s'est développée depuis quelques décennies dans la plupart des pays sur la base de connaissances empiriques des paysanneries traditionnelles, avec les apports plus formalisés de pionniers (Steiner en Autriche, Howard en Angleterre, Muller en Suisse, Fukukoa au Japon...). Elle s'est constituée sur la base de réglementations différentes mais convergentes : Codex Alimentarius, USA, Union Européenne, IFOAM (International Federation of Organic Agriculture Movements), qui régulent les conditions de production reposant sur le respect des

équilibres naturels, les rotations et assolements, les variétés, le lien au sol et l'alimentation animale, le bien-être animal, etc. Elle interdit l'usage d'engrais et de produits phytosanitaires chimiques de synthèse. A côté de l'AB certifiée des pays occidentaux, se développe une AB non certifiée sur des bases communautaires, reconnue par l'IFOAM.

- La recherche agronomique nationale et internationale s'est longtemps désintéressée de l'AB, ce qui explique le faible nombre et le caractère non conventionnel des références scientifiques en la matière. Les récentes décisions d'organismes de recherche tels que l'INRA de lancer des programmes sur l'AB vont dans le sens d'une amélioration de la situation.
- L'AB se développe partout dans le monde selon des taux de croissance élevés et pour toutes les productions. Les chiffres d'affaires de l'UE (7 M €) et des USA (8 M \$) sont équivalents. La grande distribution s'intéresse à ce marché, ainsi que les commerces spécialisés, les ventes directes et les marchés. Les consommateurs y voient une meilleure garantie par rapport à la santé et à la sécurité, un meilleur goût, un meilleur impact sur l'environnement et une référence à l'éthique et au commerce équitable. Les territoires y voient un mode de développement rural durable. Les effets attendus de l'AB sur la société et sur l'environnement sont avérés scientifiquement.
- Les travaux existants (certes dispersés et peu accessibles, mais au total intéressants) peuvent être divisés en deux catégories : des recherches explicitement centrées sur l'AB, et des travaux dont les retombées sur l'AB peuvent être utiles (sélection génétique, santé des plantes et lutte biologique, élevage, biologie des sols, etc.), notamment dans le contexte martiniquais.
- Ces travaux montrent qu'il n'y a pas d'impossibilité technique forte et définitive à un certain développement d'une agriculture biologique en Martinique : maraîchage, canne à sucre, banane, élevage, productions vivrière, etc.
- Néanmoins, ces productions supposent des systèmes plus complexes que la monoculture qui prévaut souvent : rotation des cultures, gestion de la matière organique, etc. Dans bien des cas, le développement de l'AB suppose le développement de la polyculture/élevage ; dans certains cas seulement (canne), une monoproduction peut être envisagée.
- Les conditions d'une telle évolution sont la stabilité de la tenure foncière, une réelle technicité et aptitude au changement des agriculteurs, la disponibilité de certains intrants, la régularité et qualité des eaux, l'organisation des filières d'amont et d'aval (y compris sur le marché local). Les produits "péyi" non certifiés peuvent se développer sur les filières courtes

et l'AB certifiée peut se développer sur les filières plus longues, les produits transformés et l'exportation, sur des produits innovants.

- Les expériences du Plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique, lancé en 1997, du Plan d'action européen de développement de l'AB, de l'*Organic Programme* aux Etats-Unis, de la politique cubaine, montrent que l'accélération du développement de l'AB est largement due à l'intégration de plusieurs mesures politiques : aide à la conversion, recherche et développement, organisation des filières, réglementation, etc. Un accompagnement politique structuré et intégré aux niveaux martiniquais et caribéen apparaît donc indispensable.

- En Martinique, les problèmes actuels de contamination des sols et des eaux sont à la fois une contrainte géographique à l'installation de l'AB et une opportunité pour renouveler l'image de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement. Le développement de l'AB pourrait s'accompagner d'un zonage précis.

- Le développement de l'AB en Martinique devrait ainsi contribuer à un développement durable de l'économie martiniquaise dans une optique intersectorielle et à des effets de synergie (agriculture, tourisme, recyclage, écologie), répondant aux aspirations des consommateurs et des citoyens. Il permettrait aussi de mettre en valeur des modes de production présents sur de petites exploitations et de reconnaître les efforts d'agriculteurs de profils diversifiés, à partir d'une agriculture biologique elle-même diversifiée.

En définitive, développer l'AB suppose une étroite collaboration entre professionnels de l'agriculture et des filières, responsables politiques, chercheurs et formateurs. Trois options principales sont identifiées : *développement limité*, par application des mesures générales françaises et européennes, *développement écologique*, sur la base d'une politiques plus volontariste des collectivités locales et *développement territorial intégré*, associé aux produits fermiers et "péyi". En tout état de cause, il existe une complémentarité de ces options avec le développement nécessaire de l'Agriculture raisonnée.

- Trois options principales de développement ont été identifiées :
 - *développement limité* par application des mesures générales françaises et européennes,
 - *développement écologique* sur la base d'une politique plus volontariste des collectivités locales,
 - *développement territorial intégré* associé aux produits fermiers et « péyi ».

En tout état de cause, il existe une complémentarité de ces options avec le développement nécessaire de l'agriculture raisonnée.

Cette contribution scientifique vient conforter l'action importante déjà engagée par la Chambre d'agriculture de la Martinique en faveur de l'agriculture biologique.

Le Conseil Général a prévu prochainement en partenariat avec la Chambre d'agriculture de proposer des actions susceptibles de prolonger de manière concrète les pistes évoquées dans ce rapport d'expertise.